Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Récolte de fonds interdite !

Il est apparu, depuis quelques semaines, que des ressortissants iraniens récoltent des fonds qui seraient destinés à des oeuvres de bienfaisance iraniennes, principalement en faveur d'enfants.

Ces collectes ont été interdites par le Département de l'intérieur et de la santé publique du canton de Vaud, sur la base de renseignements fournis par le Bureau central des oeuvres de bienfaisance. Ce dernier conteste formellement les méthodes agressives et déloyales utilisées par ces associations, sans compter les doutes émis quant à l'utilisation des sommes récoltées.

Des collectes de ce type, déjà pratiquées en 1995 et 1996, ont été signalées récemment dans différents endroits du canton, notamment dans le Nord vaudois et la Broye (Payerne et Oron).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 décembre 1997